

**HISTOIRE ET DÉBOIRES DE
L'A.S.L LA JOIE DE VIVRE
Résumé de 28 ans de
procédures en 8 diapositives.**

AVERTISSEMENT

La chronologie détaillée des événements exposés démarre en 2013. Année, qui a vu l'ASL mise sous administration judiciaire à la suite du **défaut d'instance de gouvernance** de l'ASL. Les événements antérieurs sont simplement cités sans développement dans ce texte. Le document rédigé (22 pages) par Me Claramunt Agosta décrit en détail dans ses conclusions la nature et le contenu des événements survenus.

Création du lotissement. La joie de vivre

- Premier arrêté d'autorisation de bâtir. 22 juin 1977
- Règlement du lotissement. 30 septembre 1983
- Second arrêté d'autorisation pour la 3^{ème} tranche. 07 août 1983
- Transfert de la SCI « La joie de vivre » au bénéfice de la SARL « La joie de vivre ». 09 août 1984
- Arrêté municipal du 10 août 1984. Autorise la 2^{ème} et la 3^{ème} tranche avant d'avoir réalisé les travaux prescrits. Le lotisseur obtient la garantie d'achèvement de travaux de la Société Générale le 12 juin 1984 pour l'ensemble des 3 tranches.
- Création de l'ASL « La joie le 19 février 1987 ».

Rappel des procédures

Procédures en référés

- Désignation d'un expert. M. Cothenet par ordonnance de référé du 15 mars 1988.
- Ordonnance de référé du 14 mars 1989 et du 27 juillet 1989. Obtention de provisions pour travaux urgents.

La société Nouvelle de La Joie de vivre placée en liquidation judiciaire le 12 février 1988.

En novembre 1992 l'ASL assigne les différents intervenants, dont la Société Générale.

Principales décisions de justice

- Jugement du TGI de Toulon du 25/01/1999 et 29 mars 1999 en **faveur de l'ASL**
- Arrêt de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence 22/02/2004 qui **déboute l'ASL** du fait qu'elle n'avait pas la qualité pour agir en achèvement de travaux
- Pourvoi en cassation 22/06/2005. L'arrêt est-cassé. L'ASL et la Société Générale sont renvoyées devant la Cour de Grenoble.
- Arrêt de la Cour de Grenoble 5/01/2010. Ordonne une nouvelle expertise. Nomination de M. Dessignori. Renvoi devant le Tribunal de Grande Instance de Toulon.

Devenir des parties communes restées propriété de la Société Nouvelle de La joie de vivre.

Jugement d'adjudication des parties communes du 28/06/2007

- L'ASL acquiert les voies secondaires de la 2^{ème} et de la 3^{ème} tranche
- La société Abel Gance acquiert 2 parcelles : voie principale de la 3^{ème} tranche et espace verts et espaces communs.

Acte de cession. L'ASL acquiert auprès de la société Abel Gance les 2 parcelles 17/12/2012.

Rapport d'expertise de M. Dessignori 10/10/2011 relatif à la liste des travaux à réaliser.

La procédure engagée contre les différents intervenants a fait l'objet d'une **radiation à la demande de Me E. Houillot représentant l'ASL et sa directrice Mme Baroé** devant le tribunal d'instance de Toulon, le 18/12/2012.

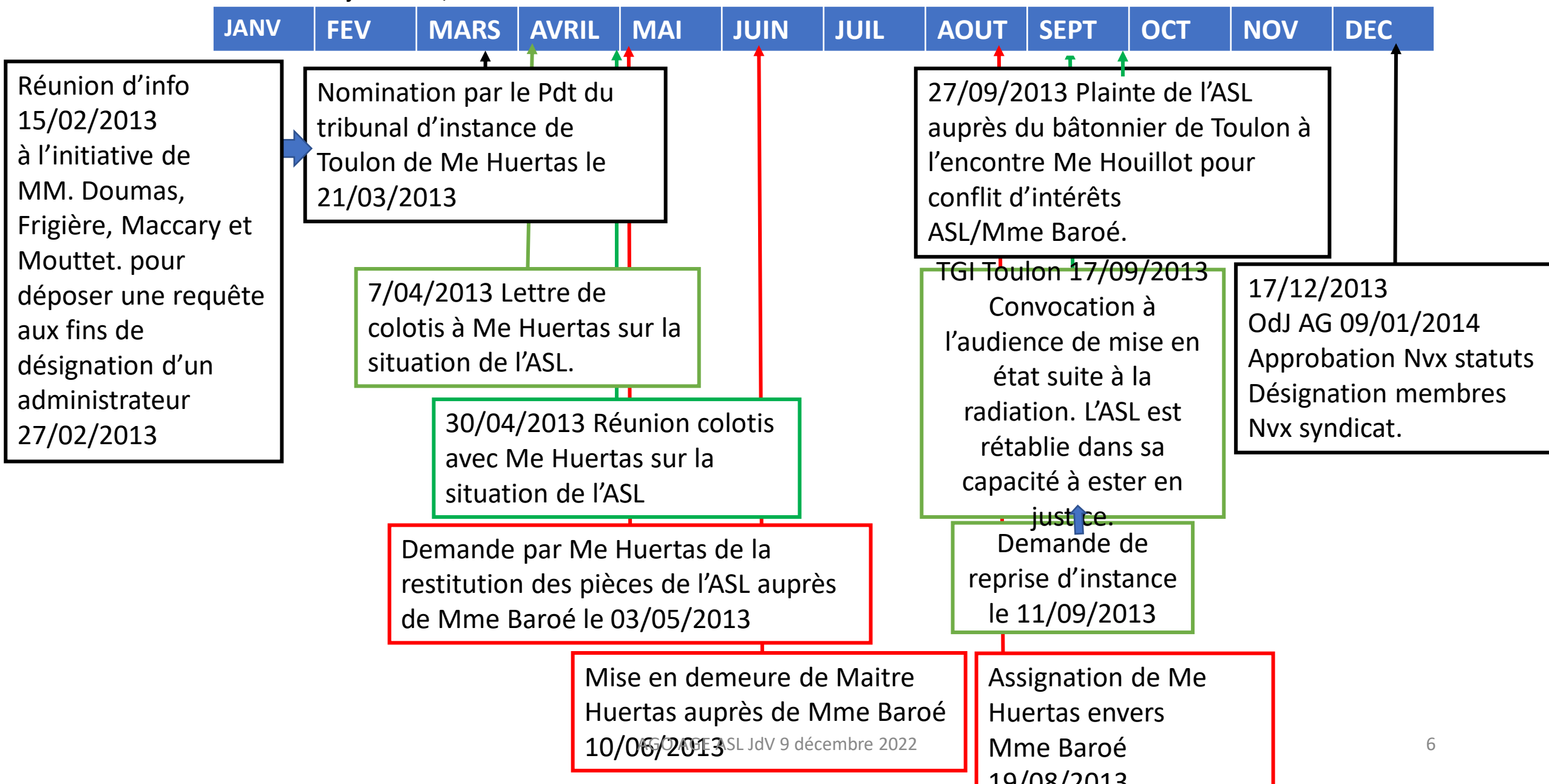
Nomination par le tribunal de Toulon, de **Me Huertas administrateur judiciaire** le 21 mars 2013.

Procédure devant le tribunal d'instance de Toulon par **Me Huertas** pour reprendre **la gestion de l'ASL**

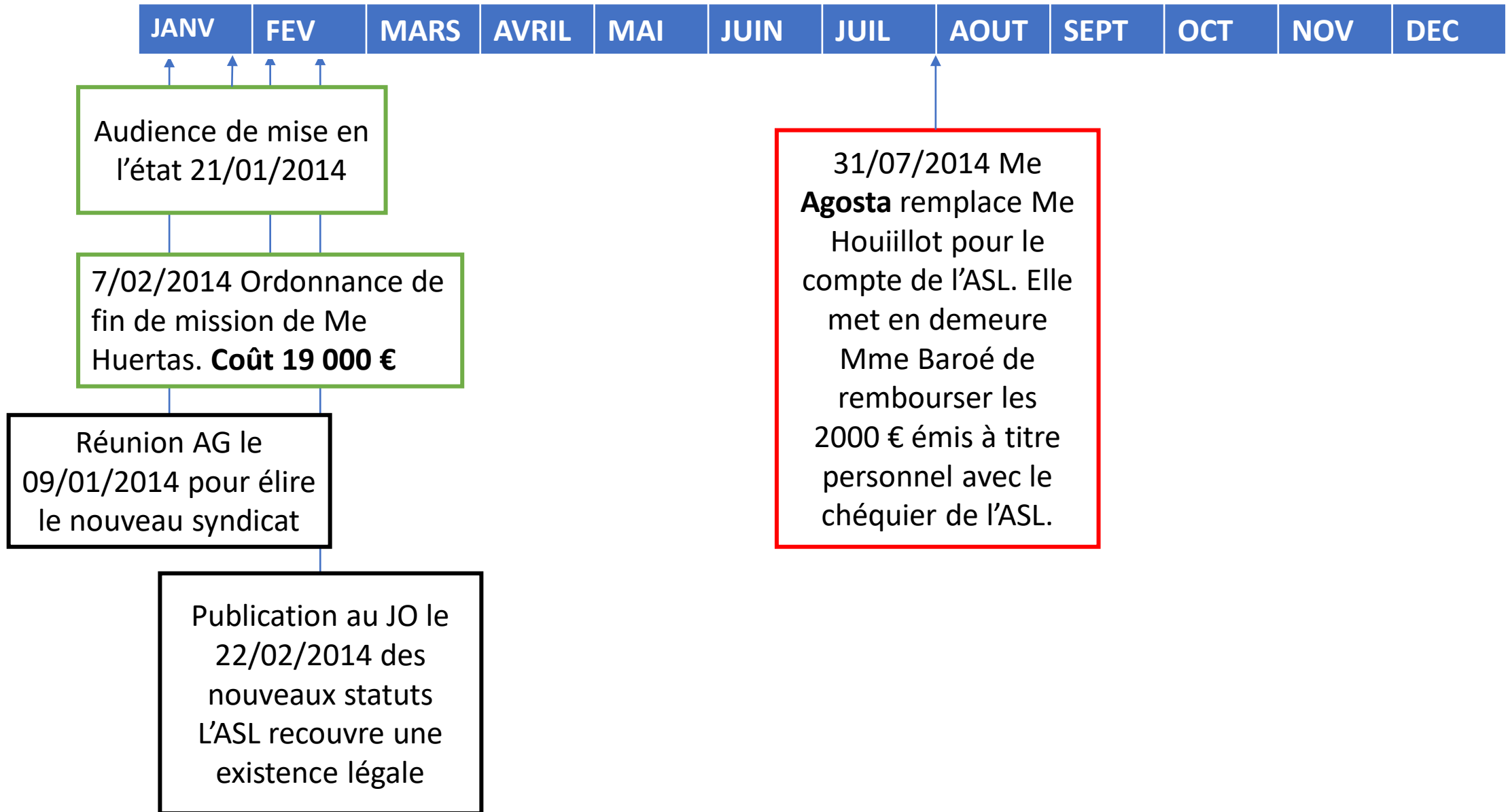
1. 11.09.2013 : demande de reprise d'instance par Me Marin
2. 17.09.2013 : date de signature de la convocation à l'audience de mise en état avec fin de radiation et dossier remis au rôle
3. 30.09.2013 : courrier Me Marin répercutant la convocation pour le 21.01.2014, date de l'Audience de mise en état

ANNÉE 2013.

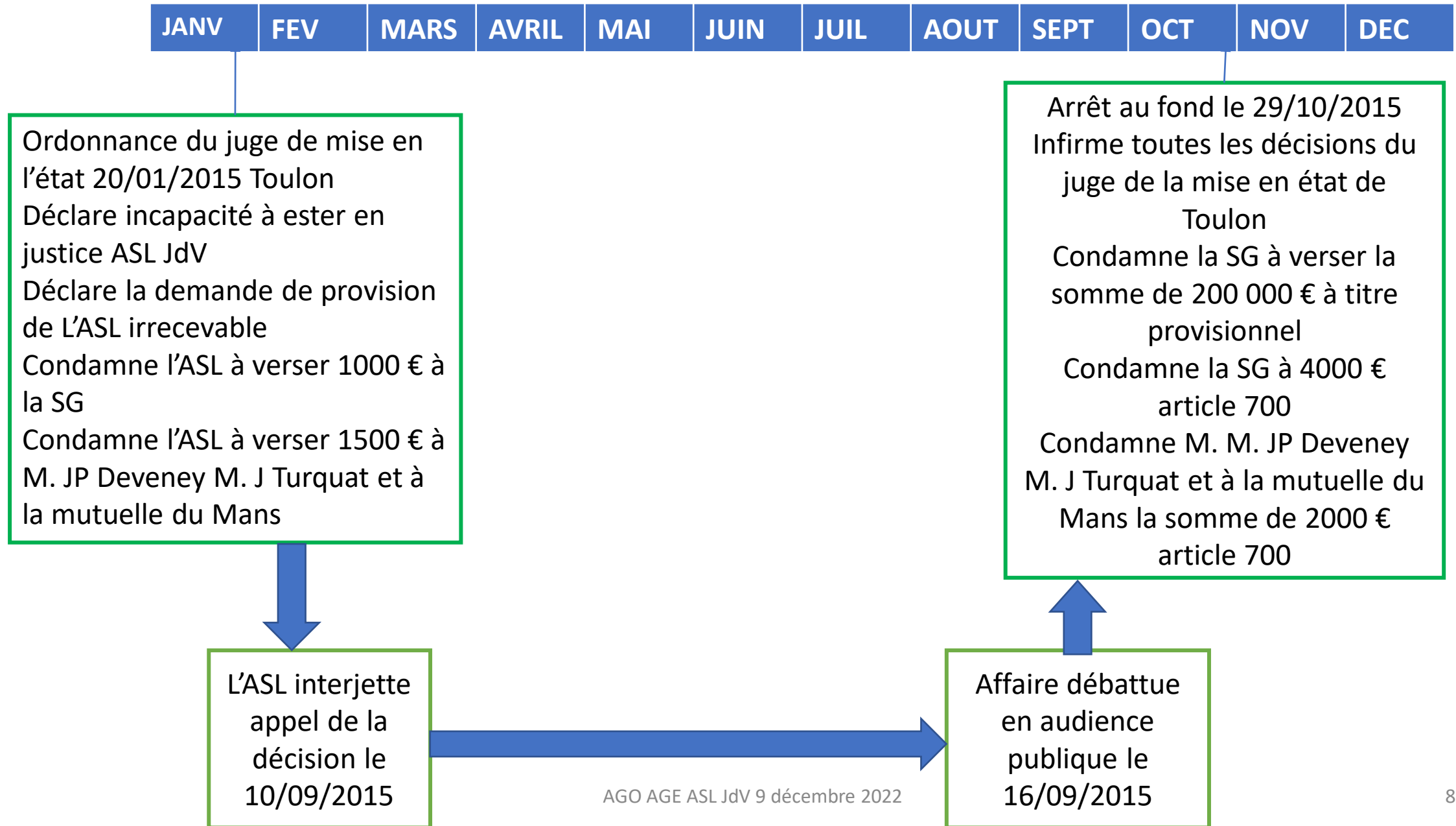
- 4 colotis se mobilisent pour obtenir la désignation d'un administrateur judiciaire pour provoquer et participer au redressement de l'ASL.
- Gestion sous administration judiciaire, CABINET HUERTAS.



ANNÉE 2014 gestion ASL Président J. Frigière



ANNÉE 2015 gestion ASL Président J. Frigière



ANNÉE 2016 gestion ASL Président J. Frigière

